

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/04/2024

**Nombre de conseillers** L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 24 avril à 20h30  
En exercice : 10 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni  
Présents : 09 à la salle de la Mairie sous la Présidence de  
Votants : 10 Monsieur Guy CLOSET, Maire.  
Absents : 1 Date de convocation : 19/04/2024

**Etaient présents** : M. Guy CLOSET, M. Guy ADAM, M. Jean-Louis ADDE,  
Mme Florence LEQUERTIER, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Maryvonne  
ENault , Mme Wandellina POULAILLER, M. Gaëtan LE CORVEC , Mme  
Géraldine VALOGNES

**Etaient excusés** : Mme Isabelle EVE (donne procuration à M Guy ADAM )

**Secrétaire de séance** : M Gaëtan LE CORVEC

Monsieur le Maire présente au Conseil les 6 réponses à l'appel d'offre concernant les études relatives au projet d'assainissement collectif à la plage.

### **DELIB240424-114 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SECTEUR DE BRETTEVILLE- PLAGE / PHASE ETUDES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment la procédure adaptée ouverte soumis aux dispositions des articles R.2123-1, 1° et R. 2113-1 du Code de la Commande Publique,

Vu le lancement d'une consultation par procédure adaptée lancée le 27 février 2024 pour une date limite de réception des offres fixées au 04 avril 2024 à 18h00,

Considérant la nécessité de retenir un maître d'œuvre pour la création d'un réseau d'assainissement collectif sur le secteur de Bretteville-Plage, pour la création d'un réseau de transfert vers la station de Bretteville/Ay, pour l'agrandissement de la station de Bretteville/Ay et pour la création des branchements chez les particuliers,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) en date du 19 avril 2024,

**Notes attribuées à chaque candidat pour chacun des critères :**

	Sous-critères	Okaré	DCI	SOGETI	SA2E	Artelia	SAFEGE
Critère n°1	Sous-critères n°1	20	20	20	15	20	15
	Sous-critères n°2	10	10	10	2,5	10	7,5
	Sous-critères n°3	30	30	30	22,5	30	22,5
Critère n°2		28,29	26,8	26,06	40	21,54	25,70
<b>TOTAL</b>		<b>88,29</b>	<b>86,8</b>	<b>86,06</b>	<b>80</b>	<b>81,54</b>	<b>70,70</b>

**Proposition de classement validée par la CAO :**

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Okaré
2	DCI
3	SOGETI
4	Artelia
5	SA2E
6	SAFEGE

Après, en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre à Okaré Ingénierie,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché,
- AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir les subventions pour la réalisation de ce projet.

**DELIB240424-115\_DEMANDE DE DETR POUR ETUDES DU PROJET ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA PLAGES / PHASE ETUDES**

Dans le cadre du projet d'assainissement collectif à la plage, après examen des appels d'offres des bureaux d'études, M. le Maire propose :

- de lancer la phase d'études en amont du projet assainissement collectif de la plage suivant le plan de financement se rapportant au projet :
  - coût total : 194 505 euros HT
  - subvention Agence de l'Eau : 97 252.5 euros (50%)
  - subvention DETR : 58 351.5 euros (30%)
  - autofinancement : 38 901 euros (20 %)

Après examen de cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet pour la phase d'études ainsi que le plan de financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les démarches de demande d'aide DETR et à signer tous les documents s'y afférents.

Fin de séance : 21h45